

Vous n'êtes pas pleinement satisfait des services du Centre de gestion ?

Dernière modification le 06/11/2015

Désormais, vous pourrez nous faire part de vos réclamations? Saisissez le CDG à l'aide de notre [formulaire de réclamations en ligne](#). Vous recevrez alors immédiatement un accusé de réception, suivi d'une réponse de nos services **dans les 15 jours ouvrés**.

Ce dispositif s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité et de la performance du Centre de gestion.

Liens externes

- [Formulaire de réclamations](#)